

7
Nous vicaire & prestres obligez de
ce qui est sous-signé Declavons Etre Contens
de l'acte de l'honneur a nous de la part
de l'abbé de gabriel & de l'abbé de
l'honneur nous avons reçu des mains
de deniers propres de Jean guiguet & de
marcelin ^{ayré} l'autre Ce 10^e 7bre 1732

Patmel & Duicaire Delmas prestre
Rical & ^{ayré}
e)